

## CHARTRE DE PARTICIPATION DE LA TABLE CITOYENNE

En tant que participante ou participant de la Table citoyenne, vous vous engagez à :

- participer aux groupes de discussion en votre nom personnel (et non au nom d'un groupe ou d'une autre personne);
- faire preuve de neutralité partisane lors de vos interventions;
- signer un engagement de confidentialité en vue de préserver l'anonymat des autres participants et la confidentialité des échanges.

### Comportements encouragés

En prenant part à la Table citoyenne, vous vous engagez à :

- participer activement aux échanges;
- vous ouvrir à la diversité d'opinions;
- discuter des idées et non des personnes;
- vous exprimer de façon brève et directe lors de vos interventions;
- maintenir votre attention sur la personne qui s'exprime;
- garder si possible votre caméra ouverte lors des échanges;
- faire preuve de ponctualité.

### Comportements inacceptables

En prenant part à la Table citoyenne, vous devez vous abstenir :

- de divulguer des informations personnelles concernant une autre personne, qu'elle soit présente ou non;
- de tenir des propos haineux, vulgaires ou insultants ou de poser des gestes violents, obscènes ou sexuellement explicites;
- de menacer ou de harceler une personne;
- de menacer de commettre un acte criminel ou d'inciter à le faire;
- de faire la promotion commerciale non sollicitée et autorisée d'un produit ou d'un service;
- d'utiliser du matériel illicite (par exemple, du matériel contrevenant à une ordonnance d'un tribunal).

L'Assemblée nationale se réserve le droit d'exclure de la Table citoyenne une participante ou un participant qui contreviendrait à cette chartre de participation.